

SOCIÉTÉ

Comment faire progresser la mixité sociale à l'école ?

Selon son dernier indicateur, l'Éducation nationale n'est pas bonne élève en matière de mixité sociale, en particulier à Mulhouse et Strasbourg. Une « problématique sensible » à laquelle le « réflechit » l'académie, dans l'attente de mesures annoncées à la mi-mars par le ministre Pap Ndiaye.

Sans surprise, l'IPS (indice de position sociale, lire ci-contre) publié pour la première fois par l'Éducation nationale (notre édition du 3 février 2023) confirme, et même précise ce que tous, dans l'académie de Strasbourg, avaient déjà. Plus il est élevé, plus l'environnement familial de l'élève est propice aux apprentissages, et c'est davantage le cas dans les écoles, collèges et lycées du privé. À l'inverse, les établissements d'éducation prioritaire sont ceux qui présentent l'IPS le plus bas. Difficultés socio-économiques et scolaires se recoupent, comme à Mulhouse où, relève Laurent Gomez, au Sgen-Cfdt, « malgré le travail remarquable des enseignants, les résultats au diplôme national du brevet sont très inférieurs à la moyenne académique ».

Mesures à compléter

Si « tout cela est attendu », Stéphanie Sempéré, au SE-Unsa, note qu'en outre la finesse de l'IPS fait ressortir les incohérences des contours des Rep et Rep + (réseaux



Parmi les mesures mises en œuvre dans les écoles de l'éducation prioritaire : le dédoublement des classes de CP et de CE1.

Photo archives L'Alsace/Hervé KIELWASSER

d'éducation prioritaire) datant de 2015, en « intercalant dans le tableau des collèges qui bénéficient de moyens supplémentaires et d'autres non, comme Anne-Frank à Illzach ». « Cela fait des années qu'on attend », rappelle-t-elle. Idem pour les écoles dites « orphelines », telle

Kléber à Mulhouse dont les syndicats réclament de longue date le rattachement à l'éducation prioritaire. « C'est l'un des IPS les plus bas du département », argumente Ghislaine Umhauer, au FSU-Snipp 68. L'éducation nationale se sera de cet indicateur détaillé, à l'instar du

nombre d'élèves boursiers, de l'indicateur d'éloignement (d'un établissement), des dispositifs aux évaluations nationales (lire ci-contre), pour « adapter sa politique de distribution des moyens », indique le recteur de Strasbourg Olivier Faron. Pilote parmi les autres en France, l'académie travaille actuellement à une cartographie complémentaire des Rep +, celle des contrats locaux d'accompagnement (CLA) visant à soutenir d'autres écoles et établissements de manière plus progressive.

« Cela se fera sur appels à projets pour trois ans et non en corrélation avec des indicateurs transparents et nationaux », apprécie néanmoins Jonathan Welsching, au FSU-Snipp 67, qui répète qu'il faudra « plutôt retravailler la carte de l'éducation prioritaire ».

Laquelle, assure Olivier Faron, reste « l'outil central de réponse à ce que les établissements publics défavorisés ». Comme avec les CLA, il s'agit de « corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire », par des dédoublements de classes, des formations

d'enseignants, des dispositifs tels « Vacances apprenantes » et « Devoirs faits » que le recteur souhaite d'ailleurs voir « élargis à tous les enfants de 6 », ou en faveur de l'insclusion scolaire. C'est également l'objectif de la « cité éducative » adaptée à « la réalité d'un territoire » que défend le recteur à travers le futur plan « Ambitions Mulhouse » (notre édition du 6 octobre 2022).

« Éviter l'évitement »

« Les enfants doivent avoir les mêmes chances de réussite qu'àilleurs, on s'y emploie au quotidien, j'y crois ! », plaide l'adjointe à la mairie de la ville, Chantal Risser. Outre des « coups de pouce » après l'école permettant d'améliorer les résultats scolaires, la municipalité mulhousienne a mis en place de multiples actions correctives, telles des classes artistiques et sportives permettant aux élèves « de retrouver confiance en eux ». Elle soutient les enseignants qui, de l'avis général, rapporte par Ghislaine Umhauer « sont, dans l'éducation prioritaire, tout aussi bons qu'àilleurs, voire meilleurs ».

Autre « point important » pour le recteur, la nécessité « de distribuer l'excellence de façon harmonieuse sur le territoire », avec, par exem-

ple, l'ouverture à Mulhouse d'une récente section internationale anglaise au collège Bel-Air et bientôt d'arabe à Saint-Exupéry. « Il y a des propositions », admet Stéphanie Sempéré, mais « le jeu des options » les plus attractives, à l'instar des sections bilingues ou sport études, « tend à recréer de l'entre-soi au sein même des établissements ». En outre, elles ne suffisent pas à « éviter l'évitement », soit la tendance des familles qui le peuvent à contourner la carte scolaire publique par dérogation ou à faire vers l'enseignement privé. Mulhouse et Strasbourg sont parmi les villes de France où l'écart d'IPS entre les deux systèmes est le plus important (lire ci-contre). « Le privé aspire les meilleurs élèves dans un même secteur géographique... La Gymnase Jean-Sturm a 50 points de plus que le collège Kléber », illustre à Strasbourg la représentante du SE-Unsa.

Un enjeu de société

C'est « une problématique sensible à laquelle il faut réfléchir », admet Olivier Faron. Des échanges ont été lancés avec le diocèse de Strasbourg afin que l'enseignement catholique privé sous contrat assume davantage une « mission d'inclusion sociale ». « Un bon indicateur serait le taux d'élèves boursiers qui est trois fois plus important dans le public », estime le recteur, qui rappelle aussi quelques prudentes retouches de carte scolaire dans le Bas-Rhin dont « tout le monde se félicite » (lire ci-contre).

Pour autant, tout en étant largement financé par la collectivité, « le privé ne joue pas selon les mêmes règles », rappellent les syndicats du public. « Tant que des enseignements sortiront de la sectorisation, la mixité sociale ne pourra pas exister. Il faut ouvrir cette question qui est très politique, très impopulaire ! », reprend Laurent Gomez. Au Sgen-Cfdt, il propose qu'au moins lorsque leurs élèves partent ailleurs, « les établissements d'origine puissent garder leurs moyens en valeur absolue », ou qu'il y ait des collèges « multisecteurs ».

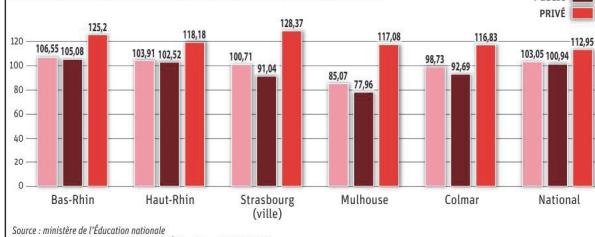
Plus largement, tous s'accordent sur la nécessité de lutter contre les a priori et d'améliorer l'image de l'école publique », Olivier Faron ayant à cœur de « communiquer sur ses réussites et ses projets pour faire adhérer les parents ». En sachant bien qu'au-delà de ce que peut assumer la communauté scolaire, la mixité sociale, liée à l'urbanisation, est un vaste enjeu de société.

Catherine CHENCINER

Les inégalités entre public et privé sont les plus fortes à Mulhouse

Indice de position sociale (IPS) des établissements tous confondus, publics et privés. Ils sont représentés pour l'Alsace par département et dans les principales villes.

Tous les moyennes nationales sont également indiquées pour comparaison.



Source : ministère de l'Education nationale

Infographie L'Alsace/DNA/Pablo GUIMBRETIÈRE et Pierre-Loïc MATTIER

Un écart entre les deux départements alsaciens

■ L'indice de position sociale (IPS), créé en 2016 par l'Éducation nationale et seulement rendu public en 2022, est une mesure fine de la situation sociale d'un élève. Il tient compte non seulement de la catégorie socioprofessionnelle des parents, mais aussi de leurs diplômes, des conditions matérielles et de logement de la famille, des pratiques culturelles... Plus l'indicateur est élevé, plus l'élève est supposé être dans de bonnes conditions d'apprentissage.

■ L'IPS moyen de l'académie de Strasbourg est supérieur à 105 (105,44) pour l'année scolaire 2021-2022, au-dessus de la moyenne française établie autour de 103, tous établissements confondus (et avec de fortes disparités entre les niveaux, voir le graphique ci-contre). Il est de 106,6 dans le Bas-Rhin et de 105,9 dans le Haut-Rhin. Cet écart entre les deux départements alsaciens s'est encore un peu creusé ces dernières années.

■ Sur 755 écoles dont l'indicateur est communiqué pour l'académie, 103 ont un IPS inférieur à 90 (le plus bas étant 60), 408 un IPS supérieur à 106 (le plus haut à 145,2). Sur 171 collèges, 32 ont un IPS inférieur à 90 (le plus bas étant 63,7),



Environ 10 % des élèves alsaciens sont dans l'enseignement privé.

Photo archives L'Alsace/Jean-François FREY

86 – soit la moitié – un IPS supérieur à 106 (le plus haut à 145,2). La plupart des établissements dans le bas du tableau sont classés en zone d'édu-

cation prioritaire (REP), la plupart de ceux figurant dans le haut du tableau sont privés. Enfin en lycée, dans le public comme le privé, l'IPS est plus élevé dans la voie générale et technologique que dans la voie professionnelle.

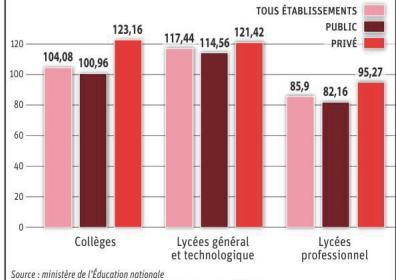
■ Selon les « chiffres clés » du recteur, l'académie de Strasbourg compte 57 écoles, 24 collèges, 21 lycées généraux et technologiques et 7 lycées professionnels privés sous contrat, soit 10 % des effectifs totaux (contre 17 % au niveau national). Ce pourcentage tombe à 8,7 % dans le Bas-Rhin (21,3 % à Strasbourg) et monte à 11,8 % dans le Haut-Rhin (15 % à Mulhouse). Mulhouse est la deuxième ville de plus de 100 000 habitants en France où les écarts d'IPS sont les plus importants entre établissements du public et du privé (39,12) ; Strasbourg est la troisième (37,53).

Plus de statistiques et une carte interactive sur notre site www.dna.fr

L'IPS de chaque établissement peut être consulté sur le portail de l'Éducation nationale sur <https://data.education.gouv.fr>

Le collège, creuset des inégalités en Alsace

Indice de position sociale (IPS) des établissements tous confondus, publics et privés. Ils sont représentés pour l'Alsace (académie de Strasbourg) par niveau scolaire et par type de lycée.



Source : ministère de l'Education nationale
Infographie L'Alsace/DNA/Pablo GUIMBRETIÈRE et Pierre-Loïc MATTIER

SOCIÉTÉ

« On ne peut pas s'attendre à ce que ce soit magique »

En 2016, le Bas-Rhin s'était lancé dans quatre projets de mixité sociale. Notamment à Bischwiller, où il commence à y avoir des résultats, sans que ce ne soit spectaculaire. À présent, la Collectivité européenne d'Alsace veut s'intéresser à la question dès la conception des bâtiments.

La carte scolaire est du ressort des collectivités locales. En 2016, sous l'impulsion de l'ancienne ministre Najat Vallaud-Belkacem et parce qu' « on ne pouvait se satisfaire du déterminisme social », selon le credo du conseiller départemental alors Philippe Meyer, la collectivité du Bas-Rhin s'était engagée dans quatre projets en faveur de la mixité. Une cohorte d'élèves de Koenigshoffen avait ainsi été affectée au collège Kléber de Strasbourg, dans un quartier plus favorisé et assez éloigné de chez eux. Autre exemple à Bischwiller, la cité scolaire André-Maurois, classée en réseau d'éducation prioritaire, avait fusionné avec le collège voisin le Saut-du-lièvre.

Avant cela, il y avait d'un côté un établissement recrutant dans les villages alentour, de l'autre des élèves de Bischwiller en partie d'origine étrangère, et, entre les deux cours de récréation, un grillage ! », relate le proviseur actuel Jacky Schlienger, qui vient de dresser un premier bilan à la demande de l'Education nationale. « Ce n'est rien de spectaculaire, mais en termes de performances scolaires, ce qui est le cœur de notre métier,



À Bischwiller, la cité scolaire André-Maurois englobe désormais le collège voisin le Saut-du-lièvre. Archives DNA/Franck KOBI

l'ex-collège Maurois est tiré vers le haut. Il était en deçà de la moyenne académique au brevet, aujourd'hui on n'en est pas loin », détaille-t-il.

■ La fusion de la dignité ■

Non sans heurts au départ, les deux équipes pédagogiques se sont peu à peu rapprochées, travaillant ensemble dans les conditions de l'éducation prioritaire, avec moins

d'élèves par classe et une prime mensuelle. « On fait de la formation pédagogique, notamment à travers l'outil numérique », ajoute Jacky Schlienger. L'établissement propose « de petites zones d'excellence », du bilinguisme, une section européenne anglais, de l'athlétisme, mais alors que le climat scolaire n'a pas changé et malgré l'implication des fédérations de parents d'élèves, « il y a eu de la fuite

vers le privé ». « On ne peut pas mélanger tout le monde et s'attendre à ce que ce soit magique », conclut avec pragmatisme le proviseur. « C'était une fusion de la dignité, il fallait la faire. »

De telles mesures de carte scolaire sont rares, admet Philippe Meyer, désormais conseiller d'Alsace et toujours en charge des affaires d'éducation. Non seulement elles peuvent engendrer de fortes résis-

tances mais, en outre, elles sont délicates à mettre en œuvre. « On ne peut pas éclater la carte scolaire de tout un quartier pour des questions d'organisation et de transports », raisonne l'élu. D'autant plus à Mulhouse, où les sept collèges sont en éducation prioritaire et les éventuelles marges de mixité sociale à l'extérieur... Aussi, la CEA s'intéresse-t-elle à la question du « vivre ensemble » dès la con-

ception des bâtiments. Sur un programme de dix établissements, « le plus emblématique » est celui du futur collège Solignac, intégré à la requalification urbaine de l'ancien hôpital Lyauté, au Neuho à Strasbourg, « une première en France ».

■ Des touches de « colorisation » ■

« On a adapté le référentiel pour mettre l'accent sur l'accompagnement des élèves, on double les espaces de vie scolaire, on prévoit une salle des personnels unique, des classes plus grandes pour les 6^e, un point quartier qui fait la transition avec le dehors... », s'enthousiasme Pauline Burnet, directrice de l'éducation et de la jeunesse à la Collectivité d'Alsace.

D'ici 2026, le projet d'établissement, co-construit avec l'Education nationale, prendra « une coloration sciences », avec le partenariat du Jardin des sciences. À Eckbolsheim, le collège sera éco-citoyen, il sera question d'excellence sportive à Kehrs, ou encore des métiers de l'industrie à Mulhouse...

Une « spécialisation » dont la CEA espère qu'elle « renforce l'attractivité » des établissements, même si les syndicats de l'éducation s'en méfient. Enfin, en s'appuyant notamment sur l'IPSA, la collectivité a décidé de doter en 2023 les 25 collèges les plus fragiles d'une « bonification destinée à des actions culturelles, des sorties pédagogiques... ».

C.C.

La carte scolaire, reflet du territoire

Hugo Botton, doctorant en sociologie au bureau d'études Le Compas, s'interroge sur la manière dont la carte scolaire pourrait être redessinée localement pour améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

Hugo Botton, vous rappelez que, selon une circulaire de l'Education nationale (du 29 décembre 1998), et même si ce n'est pas le principal, l'un des objectifs de la carte scolaire est « de préserver ou d'instaurer une mixité sociale, autant qu'il est possible ». Ce n'est pourtant pas ce qui ressort...

La carte scolaire dépend des compétences locales, il y a de grandes diversités de contextes et de volonté. Il est important de rappeler que sa finalité première n'est pas de favoriser la mixité sociale, mais de répartir les moyens humains [les postes d'enseignants, NDLR] en fonction de l'évolution démographique. On en parle d'ailleurs chaque année au moment des ouvertures et des fermetures de classes. Dans le débat public, la carte scolaire est souvent présentée comme un frein à la mixité sociale, l'optique étant de savoir s'il serait bon de laisser aux parents plus de choix pour la contourner. J'ai plutôt essayé de voir s'il y a des secteurs, très localement, où elle pourrait être redessinée. Or quand tous les quartiers environnants sont dans une très forte précarité, il est difficile de faire de la mixité sociale.

Vous vous intéressez, entre autres exemples, à la carte scolaire de Mulhouse et de Strasbourg. Quelles sont les particularités ?

Il y a des particularités à Mulhouse et à Strasbourg, mais comme dans d'autres villes. Ce qu'on observe, ce sont des secteurs qui se touchent et qui ont une composition sociale totalement différente. J'ai considéré pour cela la population vivant en dessous de 60 % du revenu médian national, uniquement avec des données



Hugo Botton, sociologue doctorant au laboratoire d'études Le Compas, spécialiste de la carte scolaire. Doc. remis

en accès libre. À Mulhouse, le taux de pauvreté est de 47 % dans un secteur, et, dans les deux secteurs autour, il est de 15 % au nord et 10 % au sud [à Strasbourg, une frontière « discriminante » sépare deux secteurs, l'un au taux de pauvreté de 49 %, l'autre de 5 %. NDLR].

Plus largement, sur les 10 % de secteurs ayant les taux de pauvreté les plus élevés en France, un sur cinq est à proximité d'un secteur au taux trois fois plus faible, soit 22 % des cas. Ce n'est pas un phénomène universel, mais cela mérite d'en parler. Une fois qu'on a identifié ces frontières, cela semblerait simple de les modifier à la marge... en théorie !

Quels peuvent être les leviers d'action de la collectivité en charge de la carte scolaire ?

C'est une action politique et compliquée à mettre en œuvre, il y a des justifications et des contraintes locales. Des secteurs multi-collèges ont été testés à Paris, ce n'est pas forcément la solution parfaite, ce qui fonctionne là peut être difficile ailleurs. Les territoires autour de Mulhouse, par exemple, sont moins denses et plus grands que le centre, il serait sans doute compliqué d'affacter tous les élèves dans un même collège une année sur deux. Il y a des logiques de transports scolaires, il serait nécessaire de redessiner les secteurs pour les recalibrer avec le bon nombre d'élèves... et s'assurer qu'on atteint bien un objectif de mixité scolaire. Il faut tenir compte de la faisabilité, des réticences de certains parents...

Comment l'enseignement public peut-il régir face au privé ?

L'angle mort de l'analyse, c'est effectivement le privé. Dans un autre article avec Youssef Soudi, on observe que, dans beaucoup d'agglomérations, des collèges très défavorisés jouxtent des établissements privés, et que, neuf fois sur dix, le favorisé c'est du privé. On entend par défavorisé un IPS inférieur à 90 et par favorisé un IPS supérieur à 106, la moyenne nationale, pour les collèges, étant de 103. Le privé est financé à 73 % par des fonds publics, on peut se demander pourquoi il ne serait pas soumis à sectorisation ? Cela pourrait passer par des réflexions sur la sectorisation elle-même, ou sur la mixité sociale au sein de l'établissement, avec la mise en place de subventions calibrées sur les efforts consentis. Ce serait utopique d'imaginer cela du jour au lendemain, mais le nouveau ministre de l'Éducation nationale fera des annonces à la mi-mars, il y aura peut-être de bonnes surprises.

Propos recueillis par C.C.

Hugo Botton, L'école, la carte et les territoires, La Vie des idées, 7 février 2023.

Une instance académique vigilante aux « savoirs fondamentaux »



Présentation au rectorat de Strasbourg des cinq premiers projets pédagogiques retenus dans le cadre de la concertation « Notre école, faisons-la ensemble ». Photo archives DNA/Cédric JOUBERT

dans cinq domaines évalués sur huit en français. Après une hausse en 2021, ils baissent, tout en restant au-dessus du niveau de 2020. Des différences de niveaux s'observent toujours selon le secteur de l'école et le sexe, mais elles se réduisent, indique encore le recteur.

Présidé par le recteur Olivier Faron, le CASF regroupe des acteurs de terrain, dont des directeurs d'école et chefs d'établissement, ou encore des représentants des formations « plans maths, français et maternelle », et établit une feuille de route pour quatre ans.

Il s'agit de soutenir des projets pédagogiques élaborés localement, d'améliorer les conditions d'apprentissage (par exemple par le dédoublement de classes dans l'éducation prioritaire « et leur placement partout ailleurs »), de partager les « bonnes pratiques » et l'innovation pédagogique (notamment à l'occasion de la concertation « Notre école, faisons-la ensemble », lire notre édition du 8 février 2023), ainsi que d'approfondir les formations d'enseignants au sein de l'école académique de la formation continue (EAFC), dans tous les domaines de recherche et de formation en octobre dernier.